



Communiqué de presse

Fribourg, le 31 janvier 2025

Nouvelles zones de tranquillité

Pro Natura Fribourg, le WWF Fribourg et le Cercle ornithologique de Fribourg saluent la volonté de l'Etat de créer des nouvelles zones de tranquillité et appellent à des améliorations, ainsi qu'à l'ajout de six autres zones de tranquillité pour mieux protéger la faune locale.

Ces nouvelles zones de tranquillité sont une nécessité pour protéger la faune locale

Pro Natura Fribourg, le WWF Fribourg et le Cercle ornithologique de Fribourg saluent la création de nouvelles zones de tranquillité dans le canton de Fribourg, une initiative essentielle pour la préservation de la faune sauvage du Canton. Vu le nombre limité d'habitats adéquats, calmes et interconnectés, les animaux sauvages ne peuvent pas toujours éviter les rencontres avec l'être humain. Il est donc prioritaire de canaliser les activités humaines en délimitant à cet effet des zones de tranquillité pour la faune, surtout en hiver, afin de laisser des espaces suffisamment vastes où les animaux peuvent se réfugier et se nourrir sans dérangements.

Les ONG soutiennent la démarche mais souhaitent apporter des améliorations

Après examen de la proposition en consultation jusqu'au 31 janvier 2025, les ONG proposent plusieurs ajustements, afin de garantir une protection plus efficace des espèces sensibles.

- Pour que les zones de tranquillité puissent atteindre leur but premier de protection, il est essentiel qu'elles puissent bénéficier d'une surveillance adéquate. Conscients des lourdes et nombreuses tâches qui incombent déjà à l'heure actuelle aux gardes-faune, cette démarche doit impérativement être accompagnée de ressources humaines et financières supplémentaires afin d'assurer la bonne mise en œuvre des mesures de protection.
- Afin que la communication aux utilisatrices et utilisateurs soient le plus compréhensible possible, nous proposons d'uniformiser les périodes de protection pour les zones qui visent les mêmes espèces cibles.
- Concernant la faune cible de certaines de ces zones, nous proposons en outre l'inclusion d'autres espèces prioritaires également présentes sur le site et qui ont fait l'objet de plusieurs observations.
- Nous appelons à l'adaptation de plusieurs zones de tranquillité, notamment afin d'inclure les districts francs existants et les marais, de manière à assurer une protection optimale pour les espèces comme la Perdrix bartavelle, le Tétrasylyre, la Gélinotte des bois, le Lagopède alpin, le Petit Gravelot, le Chevalier guignette et la Bécasse des bois.
- Enfin, en raison de l'essor du parapente et de ses impacts sur la faune, nous proposons de clarifier l'interdiction de décollage, d'atterrissage et de survol des zones de tranquillité par des aéronefs civils, principalement les parapentes. La faune sauvage, notamment les oiseaux, réagit fortement à ces perturbations, ce qui rend indispensable cette restriction pour éviter tout dérangement.

Nouvelles propositions de zones de tranquillité

Nos organisations proposent de rajouter six autres zones de tranquillité, dans des sites qui ne disposent actuellement pas de protection suffisante, qui abritent des espèces pour lesquelles l'Etat a une haute responsabilité de protection ou qui rempliraient un objectif de connectivité et de relais.

Contact :

- Morgane Bättig, Cheffe de projet politique et juridique, Pro Natura Fribourg, 026 422 22 06